

Proposition : Plan de relance de la vie villageoise

Yann Pillonel (AveN)

Développement de la proposition :

Depuis maintenant plus d'une année, la pandémie de la COVID-19 a mis un coup d'arrêt à la vie villageoise, que ce soit au niveau des sociétés, de l'organisation de manifestations ou dans le cadre d'activités intergénérationnelles diverses. Cependant un essoufflement général de la vie associative et culturelle était déjà en cours avant la pandémie. Cette dernière n'aura été qu'un coup de massue supplémentaire.

J'en veux pour preuve les nombreuses sociétés qui n'arrivent pas à recruter de nouveaux membres y qui de ce fait, diminuent leurs activités. Je citerai ici l'exemple des Amis du Théâtre, qui peinent à trouver de nouveaux membres depuis plusieurs années. En conséquence, l'organisation de la fête du vin cuit a été stoppée. Le théâtre 2022 a quant à lui été repoussé à 2023. Paradoxalement, il y a toujours plus d'habitants à Neyruz. Le potentiel est donc là pour réussir à relancer la vie villageoise.

C'est avec enthousiasme que j'ai pris connaissance de l'état des lieux et des projets élaboré par le Conseil communal. Dans le dicastère de la culture et société, on constate que le soutien aux sociétés a été priorisé, ce qui est évidemment une bonne chose. Cette proposition est l'étape suivante. Le but est de mettre en place des mesures précises et pas une simple vision à long terme.

Pistes de réflexion pour l'établissement de mesures concrètes :

- Reformation de la CAV
- Remise en route de l'USL (Union des Sociétés locales)
- Simplifier l'accès à la location de locaux communaux
- Création d'une saison culturelle à l'Aigle Noir
- Création d'un marché à intervalle régulier
- Aider les sociétés à recruter de nouveaux membres, par exemple en augmentant leur visibilité
- ...

La proposition vise à mandater le Conseil communal d'établir des mesures afin de revitaliser la vie villageoise. Le risque, si rien n'est entrepris, est de voir notre beau village progressivement se transformer en cité dortoir.

La proposition devrait être soumise à un vote. Le conseil général ne votera pas sur les mesures à entreprendre, mais bien pour mandater le Conseil communal à en établir.